



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



2023

LE PROJET RÉGIONAL DE SANTÉ EN PAYS DE LA LOIRE :

Quelles orientations en promotion de la santé/prévention ?

Quel accompagnement de l'ARS ?



Agir pour la santé de tous

QUALITÉ · USAGERS · INNOVATION · PRÉVENTION

1. VOUS AVEZ UN PROJET	
Vous souhaitez mettre en place un projet de promotion de la santé/prévention en Pays de la Loire	5
Les critères de qualité d'un projet de promotion de la santé/prévention	6
Les critères d'irrecevabilité	7
2. DES ACTEURS PEUVENT VOUS ACCOMPAGNER	
Des structures ressources en promotion de la santé/prévention	8
Une coordination avec d'autres partenaires	9
3. PROMOTION DE LA SANTÉ ET PRÉVENTION : QUELS OBJECTIFS DANS LE PROGRAMME RÉGIONAL DE SANTÉ ?	
1^{ERE} ORIENTATION STRATEGIQUE : LA SANTE DANS TOUTES LES POLITIQUES, FAVORISANT LA REDUCTION DES INEGALITES DE SANTE	
Promouvoir une approche globale et participative de la santé auprès des acteurs locaux	10
Soutenir l'engagement des professionnels de santé, notamment de santé primaire, des établissements de santé et services médico-sociaux dans une dynamique de prévention	11
Lutter contre les inégalités sociales et territoriales de santé en agissant à toutes les périodes « charnières » de la vie, prioritairement chez les jeunes	12
Encourager des environnements favorables à la santé	14
2^{EME} ORIENTATION STRATEGIQUE : LE CITOYEN, L'USAGER, ACTEUR DE SANTE ET SON PARCOURS DE SANTE	
Renforcer le pouvoir d'agir des citoyens sur les déterminants de leur santé	18
Renforcer le pouvoir d'agir de l'utilisateur sur sa santé et sur son parcours de santé et d'accompagnement	19
3^{EME} ORIENTATION STRATEGIQUE : PROMOUVOIR COLLECTIVEMENT L'AUTONOMIE DANS UNE SOCIETE INCLUSIVE	
Anticiper et prévenir la perte d'autonomie chez les personnes de plus de 65 ans	20
Améliorer le parcours de santé des personnes vivant avec un handicap psychique et avec un trouble psychique	21
4^{EME} ORIENTATION STRATEGIQUE : ACCEDER AUX SOINS ET AUX ACCOMPAGNEMENT UTILES ET ADAPTES AU BON MOMENT ET AU BON ENDROIT	
Favoriser l'accès précoce au dépistage, au diagnostic et structurer l'annonce à tous les âges de la vie	22
Améliorer l'accès aux soins et à la santé des personnes en situation de handicap	23
Adapter la formation aux enjeux d'organisations nouvelles ou innovantes	24

5^{EME} ORIENTATION STRATEGIQUE : DES ACTEURS COORDONNES POUR METTRE FIN AU PARCOURS D'OBSTACLES	25
6^{EME} ORIENTATION STRATEGIQUE : DEVELOPPER UNE STRATEGIE DE L'INNOVATION	26
LE PROGRAMME REGIONAL RELATIF A L'ACCES A LA PREVENTION ET AUX SOINS (PRAPS 2018-2022)	26
4. VOS CORRESPONDANTS ARS	27

VOUS SOUHAITEZ METTRE EN PLACE UN PROJET DE PROMOTION DE LA SANTÉ/ PRÉVENTION EN PAYS DE LA LOIRE



Votre projet :

- est susceptible de répondre aux orientations du **Projet Régional de Santé** ;
- respecte les critères de qualité énoncés ;
- ne rentre pas dans les critères d'irrecevabilité, ainsi que dans les dispositifs financiers déjà existants (contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens et appels à projets spécifiques) ;

vous pouvez solliciter un soutien financier de l'ARS. Dans ce cas, vous êtes invité à transmettre, **par messagerie, à la direction territoriale concernée** (si votre projet a une dimension départementale) **ou au siège** (si votre projet a une dimension inter départementale ou régionale), un formulaire CERFA.

Une attention particulière sera accordée aux projets innovants et ceux qui associeront plusieurs acteurs sur un territoire, mutualisant ainsi les compétences et renforçant les synergies.

Après instruction au regard des critères listés (cf. [page 6](#)), **l'ARS vous adressera un message vous informant de la décision.**

Si votre dossier est retenu :

- **des pièces justificatives vous seront demandées :**
 - les comptes 2022 de votre structure (compte de résultat et bilan) ;
 - le rapport d'activités 2022 de votre structure ;
 - les statuts (nouvelle demande ou en cas de modification) ;
 - un RIB (avec IBAN et BIC) ;
- **vous devrez transmettre à l'ARS un compte rendu, dans les 6 mois après la fin de votre projet.**



Pour les projets de prévention sur la santé environnementale, se reporter à la page dédiée sur le site de l'ARS :

[Vous avez un projet en prévention sur la santé environnementale ? L'Agence Régionale de Santé peut soutenir votre projet. | Agence régionale de santé Pays de la Loire \(sante.fr\)](#)

LES CRITÈRES DE QUALITÉ D'UN PROJET



Votre projet doit respecter certains critères de qualité.

Les principes ci-dessous sont extraits du guide national « **Comment améliorer la qualité de vos actions en promotion de la santé** » de Santé Publique France :

- L'action privilégie une approche positive de la santé incluant notamment les facteurs protecteurs et n'est pas exclusivement fondée sur le risque ou la maladie ;
- L'action est respectueuse des personnes et attentive à leurs croyances, comportements et habitudes. Elle exclut toute forme de jugement, de stigmatisation ou de culpabilisations ;
- Elle comprend des activités visant à renforcer la capacité/le pouvoir d'agir (empowerment) des individus et populations concernés en favorisant la prise de conscience, le développement des connaissances et des compétences psychosociales. Ces activités s'appuient sur les ressources des personnes ou des populations et les valorisent ;
- La ou (les) personne(s) ressource(s) mobilisée(s) pour l'action est (sont) clairement identifiée(s) et dispose(nt) des compétences adaptées pour la mise en place de l'action ;
- L'action n'est pas une intervention isolée auprès d'un individu ou d'un groupe mais s'inscrit dans la durée, c'est-à-dire un continuum d'actions, en amont, pendant et en aval ;
- La participation des populations concernées est favorisée à toutes les étapes de l'action ;
- L'analyse de la situation s'appuie sur une concertation qui porte une attention particulière à l'expression des demandes et des attentes des populations concernées par l'action, ou leurs représentants. Une recherche des données quantitatives et/ou qualitatives dans la littérature spécialisée est conseillée afin d'attester de l'existence des besoins ;
- L'action est mise en perspective avec les priorités définies par les politiques publiques (locales, régionales, nationales, internationales). Les informations issues d'expériences du même type (forces et faiblesses) sont aussi prises en compte dans l'analyse ;
- Les objectifs de l'action sont mesurables, réalistes et définis dans le temps et dans l'espace ;
- Les choix des objectifs, des méthodes et des activités et leurs réajustements éventuels au cours de l'action intègrent la question des inégalités sociales de santé ;
- Les méthodes d'intervention et les outils choisis ont fait leur preuve dans des actions similaires, ou à défaut, font l'objet d'une démarche expérimentale visant à documenter leurs intérêts et leurs effets ;
- L'évaluation est intégrée dans le projet dès sa conception ;
- Le recueil de données et la valorisation des résultats et des expériences sont conçus pour contribuer à la réflexion sur la durabilité de l'action, son extension ou sa reproductibilité.

POUR EN SAVOIR PLUS



Site de Santé Publique France

<http://santepubliquefrance.fr>

[Guide d'autoévaluation](#) « Comment améliorer la qualité de vos actions en promotion de la santé »

DES RESSOURCES DISPONIBLES SUR LE SITE

<https://www.santepaysdelaloire.com>

Portail documentaire : portail spécialisé dans la documentation en santé publique et en promotion de la santé développé et géré par les centres de documentations de l'IREPS et de l'ORS Pays de la Loire.

Chiffres et données de santé : études, indicateurs, cartes relatifs à la santé des habitants des Pays de la Loire. Approche thématique « La santé observée ». Approches par territoire à partir de l'outil cartographique PISSTER.

LES CRITÈRES D'IRRECEVABILITÉ



L'ARS ne pourra pas donner une suite favorable

Aux demandes déposées par :

- Des établissements et services médico-sociaux et de santé pour des actions de prévention interne à la structure, car ils sont déjà sous contrat avec l'ARS ;
- Les équipes de soins primaires et les communautés professionnelles territoriales de santé, qui peuvent bénéficier d'un accompagnement financier spécifique ;
- Des établissements scolaires (en accord avec le Rectorat et l'URADEL, l'ARS finance les associations intervenant en milieu scolaire et non directement les établissements) ;
- Des établissements sociaux sous contractualisation avec la Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités.
- Les entreprises et structures en lien avec l'industrie du tabac et de l'alcool ;

Ainsi qu'aux dossiers de candidatures qui entrent dans l'une des catégories suivantes :

- Projets relevant d'appels à projets spécifiques ;
- Campagne Moi(s) Sans Tabac ;
- Projets visant les personnes sous- main de justice (personnes détenues) ;
- Susceptibles de relever des conférences des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie ;
- Ateliers proposés sur le thème de l'alimentation non assurés par des diététicien(ne)s ou des conseillères en économie sociale et familiale ;
- Séances d'activité physique proposées par des associations sportives non agréées sport et/ou ne concernant pas des publics en situation de précarité ;
- Actions visant des activités thérapeutiques (art-thérapie, équithérapie, balnéothérapie...) ou de bien-être (socio esthétique...) ;
- Formations relevant de la stratégie nationale de santé mentale ;
- Actions ponctuelles (ex. : stands d'animation) ;
- Formation continue pour des représentants d'une seule institution ;
- Nouvelles actions d'accompagnement individuelles et de soins ;
- Création d'outils de prévention, dès lors que ces derniers existent au niveau national (ex. : guides diffusés par Santé Publique France) ou régional ;
- Dépenses d'investissement
- Critères supplémentaires d'irrecevabilité pour les projets de prévention en santé environnementale :
 - Dépenses inhérentes à l'application de la réglementation s'imposant au porteur
 - Projet visant la promotion d'un produit commercial.



DES STRUCTURES RESSOURCES EN PROMOTION DE LA SANTÉ/PRÉVENTION

L'ARS a, depuis 2012, signé des contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens (CPOM) avec des structures composées principalement de professionnels formés. Celles-ci proposent des accompagnements méthodologiques au profit d'acteurs de terrain et/ou des actions en direction de publics cibles (enfants, jeunes adultes, personnes en situation de handicap, personnes en situation de précarité...) sur différentes thématiques (alimentation, activité physique, addictions, vie affective et sexuelle, santé environnementale, santé mentale...).

Vous trouverez ci-dessous la liste des CPOM en cours, signés avec des acteurs dont certains sont susceptibles de vous accompagner :

Multithématiques

- Maisons des adolescents
- Instance régionale d'éducation et de promotion de la santé (IREPS)
- PromoSanté Pays de la Loire
- Mutualité Française
- Services universitaires de médecine préventive et de promotion de la santé (SUMPPS) de Loire-Atlantique, de Maine et Loire et de la Sarthe
- Association santé éducation et prévention sur les territoires (ASEPT)
- Centres départementaux de prévention et de dépistage

Alimentation - Activité physique

- Structure régionale d'appui et d'expertise en nutrition (SRAE nutrition)
- Du Pain sur la Planche
- Banque alimentaire de Loire-Atlantique
- Sports pour tous
- Education physique et gymnastique volontaire (EPGV)

Conduites addictives

- Association Addictions France
- Centres de soins, d'accompagnement et de prévention en addictologie (CSAPA)
- Alcool assistance
- Avenir santé
- Structure régionale d'appui et d'expertise en Addictologie

Santé bucco-dentaire

- ACSODENT
- Union Française pour la Santé Bucco-Dentaire (UFSBD)

Santé mentale

- SOLIPSY
- Union nationale de familles et amis de personnes malades et/ou handicapées psychiques (UNAFAM)
- Association régionale des missions locales (ARML)

Santé environnementale

- AIR Pays de la Loire (*qualité de l'air extérieur et de l'air intérieur*)
- Polleniz (*plantes à enjeu sanitaire : ambroisie, berce du caucase...*)
- Musazik (*prévention des risques auditifs*)
- Le Pôle (*prévention des risques auditifs*)
- Centres hospitaliers universitaires de Nantes et d'Angers : conseillers médicaux en environnement intérieur
- UFC que choisir (*qualité de l'air intérieur, radon*)
- Mutualité Française Pays de la Loire (*santé environnement et périnatalité, petite enfance*)
- APSF - Association des Pollinariums de France (*pollens et allergies*)

Vie affective et sexuelle

- Mouvement Français pour le Planning Familial

Promotion des gestes barrières en situation épidémique

- PromoSanté Pays de la Loire peut vous accompagner sur le plan méthodologique et sur la publication des outils pédagogiques et supports destinés au grand public, aux enfants et leurs parents, mais également aux personnes en situation de handicap et aux personnes vulnérables



**Accordés en 2022
au titre de la
contractualisation**

UNE COORDINATION AVEC D'AUTRES PARTENAIRES

L'ARS n'est pas le seul acteur susceptible de soutenir des projets autour de la promotion de la santé/prévention.

Sur la thématique « addictions », **la Mission interministérielle de lutte contre les drogues et les conduites addictives (MILDECA)**, **les Caisses Primaires d'Assurance Maladie (CPAM)** ou encore **Santé Publique France** à travers le MOIST (Mois Sans Tabac) lancent chaque année des appels à projets.



En effet, s'agissant des personnes âgées, **les conférences des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie**, présidées par les présidents des conseils départementaux,

- établissent, dans chaque département, un diagnostic des besoins des personnes âgées de soixante ans et plus résidant sur le territoire départemental ;
- recensent les initiatives locales ;
- définissent un programme coordonné de financement des actions individuelles et collectives de prévention ;
- elles sont susceptibles de lancer des appels à projets touchant à la nutrition, la mémoire, le sommeil, l'habitat, le lien social...

De même, le **Conseil régional** soutient des acteurs ressources d'envergure régionale, ainsi que des projets au sein de territoires.

Enfin, d'autres acteurs, comme la **Fondation de France**, lance des appels à projets spécifiques sur différentes thématiques dans le champ de la prévention.

1^{ère} orientation stratégique : la santé dans toutes les politiques, favorisant la réduction des inégalités de santé



PROMOUVOIR UNE APPROCHE GLOBALE ET PARTICIPATIVE DE LA SANTÉ AUPRÈS DES ACTEURS LOCAUX

La santé repose sur un ensemble de déterminants : **biologiques** (âge, sexe, patrimoine génétique), **comportementaux** (liés au mode de vie : alimentation, activité physique, consommation de tabac et d'alcool...), **environnementaux** (qualité de l'air, de l'eau, des sols, conditions de logement ou de travail...), **socio-économiques** (revenus, protection sociale...), **liés au système de santé** (accès aux soins, qualité des soins...). Ils n'agissent pas isolément : **c'est la combinaison de leurs effets qui influe sur l'état de santé.**

L'ambition de la démarche de promotion de la santé est d'agir sur ces différents facteurs en mobilisant tous les acteurs de la société qui ont une influence sur la santé. Il s'agit de soutenir ensemble des actions qui prennent en compte les environnements et les conditions de vie, qui s'appuient sur la participation des populations, le développement de leurs ressources personnelles, et qui s'inscrivent dans la durée.

Les élus locaux ont tout particulièrement la légitimité et la responsabilité de contribuer à la promotion de la santé des habitants à travers leurs politiques. Leur expérience, leur savoir-faire et leur connaissance des partenariats et des initiatives locales, constituent une ressource indéniable pour la mise en œuvre d'une démarche de promotion de la santé envers les habitants. La contractualisation avec les collectivités territoriales est un levier pour impulser l'engagement des acteurs du territoire sur les enjeux de santé. Cette approche doit particulièrement être favorisée dans les contrats locaux de santé ou tout autre contrat territorial impliquant les collectivités, les acteurs de prévention et l'Agence Régionale de Santé.

Le partage d'une culture commune autour de la promotion de la santé devra être amplifiée afin de favoriser une montée en compétences collective. Celle-ci passera, par l'organisation de temps de formation, d'échanges de pratiques et de connaissances avec l'appui de Promosanté Pays de la Loire.

Ce que nous allons faire

- **Concevoir une communication au service de la promotion de la santé/prévention** : communiquer sur les concepts, développer le plaidoyer en faveur de la promotion de la santé dans les réseaux (association des maires, Contrats Locaux de Santé, Conseils Territoriaux de Santé, instances de démocratie sanitaire...);
- **Former les acteurs et porteurs d'actions, de Contrats Locaux de Santé et/ou de Contrats Territoriaux de Santé, à la méthodologie d'intervention et évaluation en promotion de la santé** ;
- **Impulser/favoriser des temps de sensibilisation et d'échanges régionaux** : retours d'expériences autour d'actions territorialisées en prévention, actions innovantes et/ou probantes en prévention, état de la recherche interventionnelle en éducation pour la santé



PROMOSANTÉ Pays de la Loire

L'ARS s'appuie, pour la mise en œuvre de cet objectif, sur Promosanté Pays de la Loire. Ce dispositif, animé par l'Instance Régionale d'Éducation et de Promotion de la Santé des Pays de la Loire (IREPS), regroupe plusieurs acteurs de la région : Association Addictions France, Fédération addiction, Planning Familial, Mutualité Française et Observatoire Régional de la Santé (ORS).

Cet espace collaboratif d'expertise et de ressources a pour mission de contribuer à renforcer la professionnalisation des acteurs de la région dans le champ de la promotion de la santé/prévention, par la mise en œuvre d'actions coordonnées entre ses membres : diffusion d'une newsletter d'actualités documentaires, réalisation de synthèses thématiques (ex. : sur le thème du **tabac**, des **inégalités de santé**, de l'**éducation nutritionnelle de l'enfant** et de la **santé mentale et COVID**), mise en place de formations et organisation de rencontres régionales.

Pour en savoir plus : <https://promosantepdl.fr>

SOUTENIR L'ENGAGEMENT DES PROFESSIONNELS DE SANTÉ, NOTAMMENT DE SANTÉ PRIMAIRE, DES ÉTABLISSEMENTS DE SANTÉ ET DES SERVICES MÉDICO-SOCIAUX DANS UNE DYNAMIQUE DE PRÉVENTION

L'évaluation du premier Projet Régional de Santé a montré que la culture de prévention s'était développée chez les acteurs de santé, mais la dynamique d'acculturation et d'engagement était variable selon les professionnels et les structures.

Pour renforcer la mise en place d'une véritable politique de prévention associant les acteurs de la santé et de l'accompagnement médico-sociaux, trois axes sont à privilégier en partenariat avec l'Assurance Maladie.

Ce que nous allons faire

- **Favoriser l'inscription de la promotion de la santé/prévention dans les projets des établissements et structures accueillant des usagers** : maisons de santé pluri professionnelles, centres de santé, établissements médico-sociaux, établissements de santé... ;
- **Renforcer l'intégration de la promotion de la santé/prévention dans la pratique des professionnels de santé**, notamment à travers la coopération entre l'ARS et, non seulement les unions régionales des professionnels libéraux et les organismes de formation continue, mais aussi les universités et les écoles de formation dans le cadre du service sanitaire des étudiants en santé ;
- **Accompagner les professionnels de santé dans la définition et la mise en œuvre d'actions en favorisant les liens entre ces acteurs et les opérateurs ressources en promotion de la santé/prévention**. Dans ce cadre, il importe de renforcer les temps d'échanges territoriaux ou régionaux de connaissances et de pratiques pour partager, mutualiser, valoriser les actions pertinentes et probantes en proposant une offre d'accompagnement méthodologique.



LA PREVENTION CHEZ LES PROFESSIONNELS DE SANTE

L'Agence Régionale de Santé soutient les projets menés par les équipes de soins primaires dans le champ de la prévention, via un appel à projets lancé en février 2022.

Par ailleurs, un travail est engagé cette année avec les partenaires pour renforcer l'implication et l'articulation de tous les acteurs de santé dans les territoires autour de la prévention (équipes de soins primaires, communautés professionnelles de santé, hôpitaux de proximité). Des documents seront diffusés (conception d'un projet, exemple d'actions, rendez-vous santé...) et des temps d'échanges seront organisés sur ce thème. Enfin, une information sera adressée aux professionnels au sujet du site Prévencllic, qui recense des ressources par thématiques et par publics.

Pour en savoir plus : <https://www.prevencllic.fr/>



LUTTER CONTRE LES INÉGALITÉS SOCIALES ET TERRITORIALES DE SANTÉ EN AGISSANT À TOUTES LES PÉRIODES « CHARNIÈRES » DE LA VIE, PRIORITAIREMENT CHEZ LES JEUNES

En 2017, la stratégie nationale de santé rappelait que les inégalités sociales et territoriales de santé demeurent en France à des niveaux élevés. Elles se traduisent par un différentiel d'espérance de vie à 35 ans de 6,4 ans en moyenne entre les ouvriers et les cadres supérieurs masculins. Ce différentiel est de 3,2 ans en moyenne chez les femmes. Les catégories les plus défavorisées connaissent notamment des expositions plus fréquentes à des facteurs de risque dans le milieu professionnel et ou dans la zone d'habitat, des habitudes nutritionnelles moins favorables ou un moindre accès aux dépistages précoces.

Les inégalités de santé se répartissent donc dans la population générale selon un phénomène appelé le gradient social de santé. Si l'action sur les inégalités sociales de santé doit porter une attention particulière aux populations précaires ou vulnérables, il est nécessaire d'agir sur l'ensemble du gradient social en déployant des politiques publiques intersectorielles. Cette politique globale doit commencer dès le plus jeune âge, car la petite enfance est une période cruciale dans la construction de l'individu, se poursuivre à l'école et accompagner chacun au cours de sa vie privée et professionnelle.



Ce que nous allons faire

- **Renforcer les actions de promotion de la santé/prévention en direction de la petite enfance et des jeunes en lien avec nos partenaires** (Conseils départementaux, Rectorat, Conseil régional, maisons des adolescents...) : contractualisation avec les acteurs de la petite enfance, développement du dispositif PANJO, appui au Rectorat pour la mise en place du parcours éducatif en santé, déploiement des actions de renforcement des compétences psychosociales auprès de certains publics fragiles, renforcement de la prévention des addictions, actions en faveur du bien-être et de la santé mentale des jeunes en lien avec les maisons des adolescents et les services universitaires de médecine préventive et de promotion de la santé ;
- **Contractualiser avec les Conseils départementaux, les caisses d'allocations familiales et les caisses primaires d'assurance maladie pour décliner la stratégie nationale de prévention et de protection de l'enfance qui vise à garantir à chaque enfant les mêmes chances et les mêmes droits ;**
- **Renforcer l'observation autour des inégalités sociales de santé** pour un meilleur ciblage des actions à construire ;
- **Systématiser, dans la conception des projets, la prise en compte du gradient social** pour tendre vers la mise en place d'actions universelles proportionnées et la réduction des inégalités sociales et territoriales de santé ;
- **Contribuer à la montée en compétences des acteurs de terrain** pour améliorer une prévention globale de proximité auprès des publics vulnérables ; sensibiliser et former les acteurs à la démarche communautaire en santé.
- **Promouvoir la gestion des émotions vécues en situation épidémique chez les étudiants en santé.**



L'APPEL A PROJETS « 1000 PREMIERS JOURS » EN PAYS DE LA LOIRE : INITIATIVES EN FAVEUR DE LA SANTE DU JEUNE ENFANT ET DE L'ACCOMPAGNEMENT DES PARENTS

La prévention précoce et la lutte contre les inégalités constituent les priorités de la politique autour des 1000 premiers jours de l'enfant, période particulièrement sensible pour le développement de l'individu.

En 2022, l'Agence Régionale de Santé, la Direction Régionale de l'Économie, de l'Emploi, du Travail et de la Solidarité (DREETS), et la Commissaire à la prévention et la lutte contre la pauvreté des Pays de la Loire, ont lancé ensemble un appel à projet visant à mettre en place des initiatives en faveur de la santé du jeune enfant et de l'accompagnement des parents en situation de précarité ou de fragilité sociale.



L'ARS a ciblé certaines priorités, notamment :

- La montée en compétence des professionnels sur les questions de « santé et risques liés à l'environnement » afin de préserver les jeunes enfants et/ou les futurs parents ;
- La montée en compétence des professionnels en contact avec les enfants de moins de 3 ans et leurs parents afin d'améliorer le repérage précoce des vulnérabilités en matière de santé, notamment :
 - L'accompagnement des pleurs des premiers mois et le repérage des risques de « syndrome du bébé secoué » ;
 - Le repérage précoce de la dépression du post-partum ;
 - Les vulnérabilités sociales.

Une enveloppe de 76 696 € a été attribuée par l'ARS, qui a permis de soutenir 7 projets.



ENCOURAGER DES ENVIRONNEMENTS FAVORABLES À LA SANTÉ



Les interventions de promotion de la santé permettent d'agir sur trois niveaux : les individus eux-mêmes, leur entourage et les milieux dans lesquels ils vivent :

- en adoptant et en maintenant des comportements favorables à la santé ;
- en créant des environnements qui facilitent l'adoption de comportements favorables à la santé.

Le Projet Régional de Santé s'attachera à favoriser la création et l'adaptation des environnements favorables à la santé, en travaillant notamment sur différents thèmes : activité physique, alimentation, addictions, habitat et cadre de vie.... en partenariat avec d'autres acteurs : Direction régionale de l'agriculture, de l'alimentation et de la forêt (DRAAF), Délégation régionale académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (DRAJES), Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL), Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et de la solidarité (DREETS).

Ce que nous allons faire

- **Promouvoir l'activité physique** : Cette orientation s'inscrit dans le cadre du Plan Régional Sport Santé Bien-Etre 2018-2022, co-piloté par l'ARS et la DRAJES, qui a vocation à se poursuivre dans le cadre du Plan Sportif Territorial Pays de la Loire 2022-2027 adopté en septembre 2022 par la Conférence Régionale du Sport. Ce plan vise à promouvoir l'activité physique auprès de la population générale, mais aussi de publics spécifiques et notamment les jeunes, les personnes vivant avec une maladie chronique, les personnes en situation de précarité, de handicap ou les personnes âgées. Par ailleurs, l'ARS s'engage à valoriser le sport-santé dans le cadre des événements sportifs de grande ampleur à venir et qui concernent la région Pays de la Loire (Coupe du monde de rugby 2023 et Jeux Olympiques et Paralympiques 2024).
- **Améliorer la sécurité et la qualité de l'environnement, par la déclinaison du Plan Régional Santé Environnement**, co-porté par l'Etat, l'ARS et le Conseil régional. Il a pour enjeux de réduire autant que possible les pollutions à la source, d'influer sur les politiques et les pratiques des acteurs dans des champs variés : de la conception des bâtiments, de l'aménagement du territoire, de l'éducation... vers des choix protecteurs de l'environnement et de la santé des citoyens.
L'ARS est engagée dans plusieurs objectifs : préserver la qualité de l'eau distribuée, développer l'éducation à une alimentation de qualité, améliorer la qualité de l'air intérieur (y compris le radon), mieux intégrer les enjeux de santé dans l'aménagement et la planification urbaine, développer la connaissance des pesticides dans l'air et l'eau et informer sur les impacts sanitaires associés, diffuser une culture commune santé environnement.
- **La prévention et l'orientation précoce des addictions**, par la mise en œuvre du programme régional de prévention du tabagisme (P2RT) et du programme régional de prévention des addictions 2019-2022, élaboré avec les acteurs du secteur des addictions, et fédérant un grand nombre de partenaires ligériens.
- **La mise en œuvre d'actions de prévention au sein des collectifs de travail**, en articulation avec le Plan régional santé travail (2016-2020), piloté par la DREETS.
- **Le déploiement des évaluations d'impact en santé des politiques publiques** : cette démarche prend en compte l'ensemble des déterminants de santé pour orienter favorablement les projets portés par des acteurs publics (par exemple, la réhabilitation de quartiers ou les politiques de transports...). Elle représente un outil de réduction des inégalités sociales et environnementales.



UN URBANISME FAVORABLE A LA SANTE (UFS)

Les démarches pour un urbanisme favorable à la santé visent à encourager des mesures dans les projets d'aménagement et d'urbanisme pour développer un environnement sain, soutenir des comportements de vie favorables à la santé et réduire, dans le même temps, les inégalités de santé.

La démarche d'évaluation d'impact sur la santé (EIS) permet d'analyser et d'émettre des recommandations sur des projets d'aménagement du territoire, d'urbanisme, de transport au regard des enjeux tels que la sédentarité, la cohésion sociale, la qualité de l'environnement sonore, de l'air ambiant, la réduction des inégalités sociales de santé, etc.

En fonction de l'avancement du projet et des besoins d'accompagnement de la collectivité, des démarches « amont » peuvent aussi être envisagées. Il s'agit alors de structurer un projet d'urbanisme dès sa conception en questionnant ses interactions avec les déterminants de santé.

L'ARS accompagne des collectivités volontaires pour initier des évaluations d'impact sur la santé (EIS) ou d'autres démarches pour un urbanisme favorable à la santé (UFS) sur des projets de leur territoire.

- <http://www.paysdelaloire.prse.fr/un-urbanisme-favorable-a-la-sante-r74.html>
- <https://www.pays-de-la-loire.ars.sante.fr/pour-des-politiques-favorables-la-sante-un-outil-levaluation-dimpactsur-la-sante-des-politiques>



LA PROMOTION DE L'ACTIVITE PHYSIQUE

1. ICAPS (Intervention Centrée sur l'Activité Physique et la Sédentarité)



ICAPS est une intervention qui a été reconnue comme efficace par l'Organisation Mondiale pour la Santé. En effet, au terme d'une expérimentation de quatre années au sein de collèges, elle a montré une augmentation, chez ces jeunes, de l'activité physique de loisirs de près d'une heure par semaine et une diminution du temps passé quotidiennement devant la télévision. Les premiers résultats d'une étude de suivi à six ans ont montré, par ailleurs, des effets bénéfiques qui perdurent deux ans après la fin de l'intervention et qui sont plus marqués chez les jeunes initialement sédentaires et chez ceux issus de milieux défavorisés.

Cette démarche intègre plusieurs niveaux d'actions :

- auprès des jeunes pour changer les attitudes, les représentations et les motivations vis-à-vis de l'activité physique par des débats et des actions de sensibilisation ;
- auprès des parents, enseignants, éducateurs, animateurs afin qu'ils valorisent l'activité physique et encouragent les jeunes à augmenter leur niveau de pratique ;
- visant l'environnement structurel et organisationnel, qui recouvre les notions de disponibilité et d'accessibilité (dégager du temps à l'école ou en dehors de l'école pour l'exercice physique au quotidien, faciliter un mode de transport actif et l'accès aux infrastructures sportives...)

Ce dispositif est déployé actuellement en Pays de la Loire, avec l'appui d'un opérateur national recruté par Santé Publique France. Suite à un appel à manifestation d'intérêt lancé en 2021 par l'ARS, trois projets ont été retenus. Cet opérateur national est chargé d'accompagner ces porteurs pour qu'ils puissent déployer cette démarche dans leurs territoires en lien avec des collectivités territoriales, des établissements scolaires, des associations sportives.

2. Prescription de l'activité physique pour les patients vivant avec une pathologie chronique

La démarche régionale « ON Y VA ! », construite sur la base des orientations de la stratégie nationale sport/santé, a été lancée officiellement le 19 mai 2021. Elle permet de faciliter la prescription et la pratique d'activité physique pour les patients vivant avec une pathologie chronique. Elle s'appuie sur une plateforme téléphonique régionale, une cartographie en ligne des intervenants de l'activité physique, des outils et supports dédiés.



Pour en savoir plus : <https://onyva-paysdelaloire>.



LA PREVENTION DES ADDICTIONS

Sous l'impulsion du département prévention de l'ARS Pays de la Loire, un Programme régional de prévention des addictions (PRPA) 2019-2022 pour réduire les consommations de substances psychoactives et leurs dommages sur la santé des ligériens a été rédigé et décliné sous forme de fiches actions dans tous les territoires. Élaboré pendant l'année 2018 avec la participation de 60 acteurs des Pays de la Loire, sa déclinaison territoriale se poursuit en 2023 dans chacun des départements de la région.



Ses objectifs sont de :

- **Prévenir dès le plus jeune âge** l'entrée dans la consommation à risque chez les jeunes : développer les capacités des enfants, des jeunes et de leurs parents afin qu'ils puissent effectuer les meilleurs choix pour leur santé et leur bien-être. Leur donner des informations, mais aussi des repères et des outils sur les produits et les risques associés.
- **Repérer le plus tôt possible les usages problématiques ou les addictions** et les orienter vers des professionnels, des ressources spécialisées dans le soin et un accompagnement psychologique et social si nécessaire.
- **Répartir équitablement les ressources sur les territoires** afin que chaque ligérien-ne ait accès à des services de prévention et de soin de qualité selon ses besoins. Ce programme apporte une attention particulière aux publics prioritaires que sont les jeunes, les femmes (notamment les femmes enceintes), les publics socialement défavorisés, ainsi que les professionnels de santé, de la petite enfance et de l'éducation, dans une volonté de réduire les inégalités sociales de santé.

L'enveloppe régionale est complétée par un fonds national relatif à la prévention des addictions encadré par un cahier des charges national adapté au contexte local. Ainsi l'ARS lance chaque année un Appel à Manifestation d'Intérêts spécifique sur la prévention des addictions.



LE PLAN REGIONAL SANTE ENVIRONNEMENT (PRSE 3)

Porté par l'Etat, l'ARS et le Conseil régional, il est structuré en plusieurs axes :



Alimentation et eau destinée à la consommation humaine

Illustrations :

- Protéger la ressource en eau destinée à la consommation humaine, expérimenter et mettre en œuvre des approches de type démarche qualité avec des collectivités volontaires pour la mise en œuvre de plans de gestion de la sécurité sanitaire dans le domaine de l'eau
- Développer des actions d'éducation à l'alimentation équilibrée, de qualité, de proximité, à destination des jeunes.

Bâtiments, habitat et santé

Illustrations

- **Habitat indigne** : améliorer le repérage et la prise en charge des situations, expérimenter des modes de prise en charge impliquant davantage la personne en situation d'habitat indigne (auto-réhabilitation, ateliers habitat santé) / Organiser la prise en charge coordonnée des situations d'habitat indigne articulant les acteurs de la santé, sociaux et du logement, notamment en lien avec les problématiques de santé mentale.
- **Qualité de l'air intérieur, dont le radon** : informer et sensibiliser le public sur habitat et santé, faire connaître l'enjeu lié au radon et réduire les expositions, inciter les citoyens à prendre en compte le risque associé au radon à leur domicile via des campagnes de mesures hivernales
- **Environnement et femmes enceintes** : sensibiliser les intervenants auprès des femmes enceintes et/ou de la petite enfance sur la santé environnementale, notamment les produits chimiques du quotidien

Cadre de vie, urbanisme et santé

Illustrations :

- Mieux intégrer les enjeux de santé dans la conception des outils de planification urbaine (porter à connaissance, journées d'échanges...)
- Mobilisation de la démarche d'évaluation de l'impact sur la santé pour des projets d'aménagement ou d'urbanisme, journée régionale « Urbanisme favorable à la santé » en 2020.

Environnement de travail et santé (en lien avec le plan régional santé travail)

Illustrations :

- Limiter les expositions liées à l'amiante
- Protéger la santé des utilisateurs de pesticides

Objectif transversal à ces 4 axes : Améliorer la connaissance des impacts des pesticides pour informer, protéger la population et les professionnels et préserver leur environnement

Illustrations :

- Animer un groupe dédié aux expositions des personnes aux pesticides Ecophyto-PRSE3
- Contribuer à améliorer la connaissance en s'impliquant dans une étude de mesures de pesticides dans l'air ambiant (en cours)
- Contribuer à la surveillance des pesticides dans l'eau
- Mise en place d'un dispositif de signalement des expositions des personnes
- Journée régionale « Pesticides et santé » du 2 décembre 2021.

Objectif transversal à l'ensemble du plan : Mise en réseau d'acteurs et culture commune santé environnement

Illustrations :

- Soutenir l'implication des acteurs à travers un appel à projets, valoriser les initiatives développées dans la région par une labellisation « PRSE3-Agir pour un environnement favorable à la santé »
- Développer l'éducation autour des enjeux de santé liés à l'environnement, en particulier sur les risques auditifs.

Retrouver toutes les actualités du PRSE 3 sur : www.paysdelaloire.prse.fr



2^{ème} orientation stratégique : le citoyen, l'utilisateur citoyen, acteur de sa santé et de son parcours de santé

RENFORCER LE POUVOIR D'AGIR DES CITOYENS SUR LES DÉTERMINANTS DE LEUR SANTÉ



Conformément à la charte d'Ottawa, la promotion de la santé passe par :

- **le renforcement de l'action communautaire** : participation effective et concrète des populations à la prise de décisions et à leur mise en œuvre ;
- **l'acquisition d'aptitudes individuelles** : information et éducation pour la santé permettant aux individus de faire des choix favorables à la santé.

Ces principes sont directement en lien avec le pouvoir d'agir des citoyens sur les déterminants de leur santé.

Ce que nous allons faire

- **Impliquer les citoyens dans la définition, la mise en œuvre et l'évaluation des actions de promotion de la santé/prévention.**
- **Renforcer la communication auprès du public sur les déterminants de la santé et les dispositifs de promotion de la santé/prévention, en intégrant la promotion des gestes barrières dans un contexte épidémique.**
- **Favoriser l'accès à une offre de prévention de qualité** : développement de la formation des acteurs, équité territoriale de cette offre, cohérence de l'offre à travers une mise en réseau et des échanges de pratiques entre les acteurs.
- **Favoriser l'éducation à la santé environnementale des citoyens (notamment sur les thématiques de prévention des risques auditifs, habitat-santé)** : intégration de la prévention des risques auditifs aux pratiques amateurs et professionnelles, mise en réseau des acteurs intervenant auprès du public sur habitat et santé.
- **Développer une stratégie de renforcement des compétences psychosociales (CPS) en s'appuyant sur l'expérience acquise en milieu scolaire ordinaire pour déployer vers d'autres publics fragiles.**



LES COMPÉTENCES PSYCHOSOCIALES (CPS)

Lors des assises de la santé mentale et de la psychiatrie de septembre 2021, le développement des compétences psychosociales (CPS) est ressorti comme un axe important de travail.

Il est en effet reconnu qu'agir précocement pour renforcer ces compétences a des effets préventifs sur l'installation de problématiques addictives ou de santé mentale.

Le 19 août 2022, une instruction ministérielle a été publiée, relative à la stratégie nationale multisectorielle de développement des compétences psychosociales chez les enfants et les jeunes 2022-2037. Celle-ci concerne tous les secteurs : Education Nationale, Jeunesse et Sports, enseignement agricole, Protection Judiciaire de la Jeunesse, Aide Sociale à l'Enfance...

Une première réflexion a été engagée avec nos partenaires, notamment les membres de Promosanté, pour échanger sur ce déploiement dans les Pays de la Loire en 2023.

Pour en savoir plus : www.ensantealecole.org



RENFORCER LE POUVOIR D'AGIR DE L'USAGER SUR SA SANTÉ ET SON PARCOURS DE SANTÉ ET D'ACCOMPAGNEMENT

Agir sur sa santé, c'est être en mesure de faire des choix éclairés. Pour cela, il faut informer, expliquer, promouvoir l'éducation pour la santé. Il convient également de donner de la visibilité sur la pertinence, le bon usage du système pour que l'utilisateur, le patient, l'aidant puisse être un acteur responsable et actif. Par ailleurs, l'accès aux données de santé représente un enjeu pour les usagers.



En retour, les patients, les aidants et/ou leurs représentants en tant qu'experts de leur parcours doivent faire entendre leur voix et ainsi contribuer à adapter et améliorer les réponses apportées par notre système de santé. Des réponses adaptées doivent s'adresser aux personnes les plus vulnérables, éloignées du système de santé, pour qui la santé n'est pas une priorité.

Ce que nous allons faire

- **Déployer des outils de diffusion de l'information renforçant le pouvoir d'agir :** déploiement du service public d'information en santé, diffusion de guides de bonnes pratiques et d'orientation.
- **Proposer de nouvelles modalités d'accompagnement, notamment en direction des publics fragiles :** développement de l'offre d'éducation thérapeutique du patient portée par les professionnels du premier recours, soutien de projets innovants en accompagnement en santé (empowerment, médiation sanitaire...), accompagnement du déploiement des réponses graduées en matière d'interprétariat pour tout professionnel de santé.



L'ÉDUCATION THÉRAPEUTIQUE DU PATIENT (ETP)

L'Organisation Mondiale de la Santé a défini l'Éducation Thérapeutique du Patient (ETP) comme « un processus continu, intégré dans les soins et centré sur le patient. Il comprend des activités organisées de sensibilisation, d'information, d'apprentissage et d'accompagnement psychosocial. Il vise à aider le patient et ses proches à comprendre la maladie et le traitement, coopérer avec les soignants, vivre le plus sainement possible et maintenir ou améliorer la qualité de vie. L'éducation devrait rendre le patient capable d'acquiescer et maintenir les ressources nécessaires pour gérer de manière optimale sa vie avec la maladie ». La loi « Hôpital, Patient, Santé, Territoire » de 2009 a reconnu les programmes d'ETP et leur a fixé un cadre réglementaire. Depuis le 1^{er} janvier 2021, ce cadre a été assoupli, passant d'un régime d'autorisation quadriennale délivrée par l'ARS à un régime déclaratif.

L'ETP étant essentiellement développée dans les établissements de santé, le Projet Régional de Santé s'est donné pour ambition de développer l'offre en dehors des hôpitaux.

Pour ce faire, l'ARS peut accompagner financièrement les structures de proximité : Maisons de Santé Pluri professionnelles (MSP), centres de santé, Équipes de Soins Primaires Coordonnées Localement Autour des Patients (ESP-CLAP), centres de soins infirmiers, associations...

Une aide au démarrage peut être attribuée à ces structures, afin d'aider à la conception du programme, de financer des formations de professionnels et d'intégrer les 10 premiers patients.

Une fois déclarés, les programmes peuvent être financés s'ils entrent dans la liste des pathologies prioritaires : liste des 30 affections de longue durée (ALD 30) donnant lieu à exonération du ticket modérateur, pathologies relevant de certains plans nationaux intégrant un volet ETP (maladies neurodégénératives, maladies rares, troubles du spectre autistique, obésité, endométriose), ainsi que les programmes relevant d'une priorité régionale (addictions, lombalgies, prévention des chutes).

Le financement accordé s'élève à :

- Hôpitaux, pour l'activité réalisée en venue externe : 250 € x nombre de nouveaux patients ;
- Structures de ville : 300 € x nombre de nouveaux patients.

3^{ème} orientation stratégique : promouvoir collectivement l'autonomie dans une société inclusive

ANTICIPER ET PRÉVENIR LA PERTE D'AUTONOMIE CHEZ LES PERSONNES DE PLUS DE 65 ANS



Nous devons aujourd'hui faire face à une évolution démographique (en 2040, 10 millions de français auront plus de 75 ans, soit 2 fois plus qu'en 2007 et les plus de 60 ans représenteront 31% de la population), et à une transition épidémiologique (les maladies infectieuses disparaissent progressivement au profit des maladies chroniques, qui touchent aujourd'hui près de 15 millions de personnes en France). Les politiques publiques doivent aujourd'hui converger vers le « bien vieillir », en favorisant le maintien de la personne âgée à domicile et son inclusion dans la cité.

Il nous appartient ensemble de limiter la perte d'autonomie ou de la retarder, en développant une prévention des maladies liées à l'âge, mais aussi une prévention des incapacités entraînées par les maladies chroniques. Cette approche doit s'accompagner d'interventions sur l'environnement des personnes âgées.

Ce que nous allons faire

- Mobiliser les collectivités locales autour de leur politique d'aménagement et d'urbanisme pour créer des environnements favorables au « bien vieillir »
- Favoriser la déclinaison d'actions de prévention individuelles et collectives autour des thématiques : alimentation, activité physique, aménagement de l'habitat, iatrogénie médicamenteuse..., et accompagner les actions de soutien aux déplacements
- Préserver la santé physique et mentale des aidants naturels par des initiatives de prévention et de soutien
- Impliquer les professionnels de santé dans la construction de programmes de prévention de la perte d'autonomie
- Adapter les interventions en contexte épidémique pour lutter notamment contre l'isolement social



LES DEFICIENCES SENSORIELLES

La SRAE sensoriel (Structure Régionale d'Appui et d'Expertise) propose depuis 2021, un programme d'actions en direction des EHPAD. Les objectifs sont :

- Informer et former les professionnels des EHPAD sur l'importance de la vue et de l'ouïe dans les actes de vie quotidienne et mieux comprendre les conséquences fonctionnelles des déficiences sensorielles sur l'autonomie et la qualité de vie
- Repérer et mettre en œuvre des actions pratiques d'adaptation du cadre de vie de l'EHPAD pour réduire les situations de dépendance liées aux déficiences visuelles et améliorer la qualité de vie des résidents
- Identifier les partenaires et les ressources locales en santé visuelle et auditive afin de faciliter les dépistages, le suivi et l'entretien des aides optiques et auditives.

Ce programme se décline via des temps d'information entre EHPAD sur des territoires, des formations actions sur site et des formations régionales de référents « déficiences sensorielles » dans leurs institutions.

Pour en savoir plus : <https://www.sraesensoriel.fr/>

AMÉLIORER LE PARCOURS DE SANTÉ DES PERSONNES VIVANT AVEC UN HANDICAP PSYCHIQUE ET AVEC UN TROUBLE PSYCHIQUE

Lutter contre la stigmatisation des malades psychiques, accompagner le développement des formations aux premiers secours en santé mentale et poursuivre le déploiement de la stratégie multimodale de prévention du suicide restent des enjeux régionaux importants dans un contexte de dégradation de la santé mentale de la population ligérienne, notamment des jeunes.



Ce que nous allons faire

- **Favoriser l'accès aux trois formations à la prévention du suicide élaborés par le groupe d'études à la prévention du suicide** (sentinelles, évaluation du potentiel suicidaire, intervention de crise) en s'appuyant sur les formateurs régionaux habilités à les dispenser et préparer le renforcement de l'offre en contractualisant avec un organisme de formation certifié.
- **Créer un module régional de sensibilisation à la prévention du suicide** permettant d'apporter un socle commun de connaissances aux acteurs concernés.
- **Poursuivre la mobilisation des établissements de santé en mesure de contribuer à l'inclusion des patients ayant fait une tentative de suicide dans le dispositif de recontact Vigilans**
- **Développer une communication ciblée autour du 3114** en s'assurant de la diffusion de l'information dans les territoires
- **Mobiliser les acteurs de la prévention du suicide** autour des journées nationale et mondiale de prévention du suicide et des semaines d'information à la santé mentale
- **Accompagner le déploiement des formations aux premiers secours en santé mentale** auprès des étudiants de Sarthe et de Mayenne en contractualisant avec l'Université du Maine, en complément des conventions existantes avec les universités d'Angers et de Nantes



LE NUMERO NATIONAL DE PREVENTION DU SUICIDE (2NPS)

Le 3114 a été lancé nationalement le 1er octobre 2021. Le dispositif s'adresse en premier lieu aux personnes suicidaires mais peut apporter également des réponses à leurs proches et aux professionnels assurant leur prise en charge.



Ce numéro national accessible gratuitement 24h/24 et 7j/7 par téléphone ou par messagerie instantanée permet l'accès à des professionnels formés pour écouter, informer, évaluer le potentiel suicidaire, orienter et déclencher si besoin les interventions adaptées face une situation de détresse.

Des conseils peuvent également être apportés à l'entourage, aux professionnels non soignant. Des avis spécialisés peuvent être proposés aux professionnels de santé, aux centres 15, aux SAS (Services d'Accès aux Soins) et aux autres dispositifs d'aide à distance pour ce qui relève de la prévention, la prise en charge ou l'orientation des personnes suicidaires.

L'équipe basée au CHU d'Angers contribue à ce dispositif national en journée, les appels étant repris ensuite par le centre répondant de Brest.

La communication autour du 3114 se poursuit grâce aux affiches, flyers et cartes d'information disponibles au CHU d'Angers.

4^{ème} orientation stratégique : accéder aux soins et aux accompagnements utiles et adaptés au bon moment et au bon endroit

FAVORISER L'ACCÈS PRÉCOCE AU DÉPISTAGE, AU DIAGNOSTIC ET STRUCTURER L'ANNONCE À TOUS LES ÂGES DE LA VIE

Le dépistage permet une prise en charge plus précoce, plus efficace et moins invasive. Un accès facilité aux dépistages et un diagnostic précoce contribuent à la réduction des inégalités sociales et de la perte de chance.

Une part importante du **dépistage des cancers** repose sur le dépistage organisé. Il concerne le cancer du sein et le cancer colorectal. A ce jour, le Maine et Loire expérimente le dépistage du cancer du col de l'utérus. Son extension à la région est en cours. Ces stratégies de dépistage organisé doivent se poursuivre, en les rendant plus accessibles aux personnes les plus défavorisées. En effet, il est aujourd'hui démontré que l'accès au dépistage révèle un gradient social. Il touche proportionnellement moins les personnes les plus vulnérables. Ce recours inégal au dépistage contribue aux inégalités sociales de santé. L'opportunité manquée de dépistage et le retard au diagnostic qui s'ensuit, représentent une perte de chance.



Ce que nous allons faire

- Régionaliser les trois dépistages des cancers (sein, colon, utérus)
- Etendre le dépistage du cancer de l'utérus aux cinq départements de la région
- Renforcer la prévention, le dépistage et la lutte contre les infections sexuellement transmissibles dont le VIH, dans une démarche globale d'amélioration de la santé sexuelle et reproductive
- Améliorer le dépistage des troubles neuro développementaux, incluant les troubles du spectre de l'autisme, dès l'âge de 18 mois et l'orientation des enfants et de leurs parents vers les structures de diagnostic
- Favoriser un diagnostic de qualité des maladies d'Alzheimer et apparentées, et des maladies neurodégénératives
- Améliorer le repérage et le diagnostic des troubles des apprentissages



LE CENTRE REGIONAL DE COORDINATION DES DEPISTAGES DES CANCERS (CRCDC)

L'ARS et la caisse primaire d'assurance maladie soutiennent la mise en place du **Centre Régional de Coordination des Dépistages des Cancers (CRCDC)** qui, s'appuyant sur des antennes territoriales, a pour objectif de coordonner le dépistage organisé des cancers du sein, du col de l'utérus et du colorectal, et d'améliorer le taux de couverture de ces 3 cancers, notamment pour les populations éloignées du soin. Ainsi, pour mieux faire adhérer ces populations à la démarche de dépistage, le CRCDC développe des actions « d'aller vers » et des projets communautaires à partir de l'identification par les bases de l'assurance maladie, des territoires dont les taux de dépistage sont les plus bas.

Cette régionalisation vise également l'harmonisation des pratiques probantes, la valorisation et la généralisation des actions les plus efficaces et l'amélioration de la lisibilité de la politique menée en région grâce à une communication renforcée tant auprès des professionnels de santé que des populations et des médias.

AMÉLIORER L'ACCÈS AUX SOINS ET À LA SANTÉ DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

En France, une personne sur dix vivrait avec un handicap. Le parcours de santé des personnes en situation de handicap est trop souvent synonyme de parcours d'obstacles. C'est l'identification de ces obstacles et la prise de conscience par les professionnels qui permettront de les réduire et d'améliorer l'accès aux soins et à la santé de chaque personne en situation de handicap.

Ce que nous
allons faire

- Améliorer l'accès aux soins préventifs et à l'éducation à la santé des personnes en situation de handicap



LA PREVENTION EN DIRECTION DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

La SRAE Nutrition (Structure Régionale d'Appui et d'Expertise) a recensé les sites et outils ressources sur l'alimentation et l'activité physique pour les parents d'enfants en situation de handicap, ainsi que pour les professionnels des établissements et services médico-sociaux.

Pour en savoir plus : <https://www.sraenutrition.fr/projets/handicap-et-nutrition-2/>

Le projet régional « Sensibilisation des étudiants en santé à la prise en charge médicale des personnes en situation de handicap » prévoit un axe relatif à l'inclusion des ESMS PH comme site d'accueil du service sanitaire des étudiants en santé, pour la réalisation d'actions de prévention primaire à destination des publics en situation de handicap et notamment les enfants. Cette orientation a été confirmée par le comité stratégique du service sanitaire et se déploiera à compter de la rentrée universitaire 2023.

ADAPTER LA FORMATION AUX ENJEUX D'ORGANISATIONS NOUVELLES OU INNOVANTES

Alors que les besoins de santé de la population et que les attentes des professionnels évoluent, il convient d'anticiper les enjeux de formation et d'adaptation des compétences. Il s'agit d'une ambition qui vise à promouvoir des évolutions des pratiques par la contribution de la recherche et de la formation.

Ce que nous allons faire	- Mettre en œuvre le service sanitaire des étudiants
--------------------------	---



LE SERVICE SANITAIRE DES ETUDIANTS EN SANTE

Engagement du Président de la République, le service sanitaire a un double objectif : initier à la prévention primaire ceux qui seront les professionnels de santé de demain et leur permettre d'intervenir sur le terrain, auprès de la population, notamment les jeunes, pour réduire les inégalités sociales et territoriales de santé.

Pour les Pays de la Loire, ce sont près de 2400 étudiants qui sont concernés chaque année par le service sanitaire, qui s'est mis en place à la rentrée 2018, avec une montée en charge progressive.

Le service sanitaire représente 6 semaines de formation théorique et pratique incluant l'acquisition de compétences spécifiques ainsi que les interventions auprès des publics.

Les Pays de la Loire ont choisi de privilégier les interventions en établissements scolaires, mais également leur développement vers d'autres structures : EHPAD, collectivités, établissements pour personnes handicapées, etc.

Les actions sont menées principalement autour de quatre thématiques prioritaires : alimentation, activité physique, addictions, vie affective et sexuelle. Depuis la rentrée 2020, ces thématiques sont complétées par la prévention des risques infectieux (gestes barrières, mesures d'hygiène). Et à compter de la rentrée universitaire 2023, s'y ajouteront les thématiques santé environnement, prévention de la perte d'autonomie et prévention du suicide/promotion de la santé mentale.

La gouvernance du dispositif est assurée par un comité stratégique régional, co-présidé par le Directeur général de l'ARS et le Recteur d'Académie. La déclinaison territoriale est, quant à elle, confiée à deux comités opérationnels hémi-régionaux, avec un co-pilotage Université – Instituts de Formation en Soins Infirmiers.

5^{ème} orientation stratégique : des acteurs coordonnés dans les territoires pour mettre fin au parcours d'obstacles

Acteurs multiples, dispositifs aux périmètres variables, autant d'éléments qui ne permettent pas toujours une bonne identification des ressources mobilisables sur le territoire. La mise en lien de l'ensemble des sources d'information disponibles sur un territoire permet de rendre lisibles et intelligibles les rôles de chacun en fonction des besoins identifiés. L'information sur les ressources doit être régulièrement actualisée et améliorée par des retours d'expériences des professionnels.

Le partage des enjeux, la possibilité de croiser des regards, de comparer et de mettre en commun les bonnes pratiques sont autant de facteurs qui concourent à l'amélioration des réponses apportées aux usagers.

Ce que nous
allons faire

- **Mettre à disposition les dispositifs et outils** rendant lisibles l'offre de promotion de la santé, de prévention et d'éducation thérapeutique du patient
- **Favoriser les lieux d'échange et d'intégration des acteurs du territoire**, par l'organisation notamment de formations pluri professionnelles à l'échelle des territoires de proximité



OSCARS

OSCARS (*Observation et Suivi Cartographique des Actions Régionales de Santé*) est un outil accessible via internet, ouvert à tout public, sans code, ni mot de passe. Il recense des actions, des acteurs et des outils dans le champ de la promotion de la santé et de la prévention.

Aujourd'hui, cette base de données compte, en Pays de la Loire, 4 243 actions, 672 acteurs et 500 outils. Elle permet à tout internaute de faire des recherches selon différents critères : par thématiques, par territoires...

L'objectif de cet outil est notamment de :

- Identifier les acteurs, les partenaires et les financeurs ;
- Améliorer la visibilité des actions de promotion de la santé et de prévention ;
- Valoriser ces actions ;
- Favoriser les échanges de connaissances et de pratiques entre les acteurs ;
- Développer l'offre dans des territoires qui pourraient être dépourvus.

Vous souhaitez connaître les actions, les acteurs et les outils en promotion de la santé et prévention en Pays de la Loire ?

**Vous souhaitez que votre action apparaisse dans OSCARS ?
N'hésitez plus, cliquer sur www.oscarsante.org**

L'enjeu de cette base de données est d'être la plus exhaustive et ne pas se limiter aux actions financées par l'ARS.



6^{ème} orientation stratégique : Développer une stratégie de l'innovation



La question de l'innovation est au cœur des politiques publiques de santé. Notre souhait est d'accompagner les professionnels vers des nouvelles pratiques, de nouveaux outils, de nouvelles organisations, notamment dans le champ de la prévention et de la promotion de la santé. Ce thème sera intégré aux appels à projets lancés par l'ARS. Une importance particulière sera portée sur l'évaluation de ces dispositifs innovants, et la possibilité de transférabilité ou de généralisation, tout en veillant à ne pas creuser les inégalités sociales de santé.

LE PROGRAMME RÉGIONAL D'ACCÈS À LA PRÉVENTION ET AUX SOINS (PRAPS 2018-2022)

Le PRS inclut, par ailleurs, un programme spécifique régional relatif à l'accès à la prévention et aux soins (PRAPS 2018-2022), avec l'enjeu « d'aller vers » les populations en situation de précarité. Plusieurs objectifs ont été fixés dans le champ de prévention et de la promotion de la santé :

- Reconnaissance et prise en compte de l'expertise de l'usager pour favoriser son autonomie ;
- Renforcement de l'accès à la prévention des personnes en situation de précarité, notamment les jeunes, les personnes migrantes, les personnes placées sous main de justice ;
- Amélioration de la prévention ciblée autour des conduites addictives.

La lutte contre les inégalités de santé, telle que présentée dans la mesure 27 du Ségur de la santé, vise à poursuivre ces efforts selon cinq axes :

- La mise en place d'un cadre renforcé de gouvernance stratégique régionale et territoriale, dédiée à la lutte contre les inégalités de santé, associant l'ensemble des acteurs sous l'égide de l'ARS.
- La garantie d'une prise en charge plus globale des patients, notamment les plus précaires et/ou ceux confrontés aux addictions ou troubles psychiques, en ville comme à l'hôpital, à travers la mise en place d'une offre de dispositifs médico-sociaux d'hébergement ou de soins dans chaque département, adaptés aux personnes les plus éloignées (Appartements de coordination thérapeutique, Lits Haltes soins santé, Lits d'accueil médicalisés, Permanences d'accès aux soins et à la santé).
- Le recours aux démarches « d'aller vers » pour toucher les plus exclus grâce à des équipes mobiles pluridisciplinaires renforcées, notamment constituées autour d'un binôme « santé-social »
- L'orientation vers le droit commun et l'autonomie de la personne favorisée par des démarches communautaires et l'adaptation du droit commun pour lever les barrières (accès à l'interprétariat, médiation en santé, démarches participatives, ...)
- Le financement d'actions spécifiques ciblées visant à traiter ces inégalités de santé dans les territoires.

Un appel à manifestation d'intérêt a été lancé par l'ARS le 15 octobre 2021 pour soutenir des projets de lutte contre les inégalités sociales et territoriales de santé.



Vos correspondants ARS

Délégation territoriale de Loire-Atlantique

17 boulevard Gaston Doumergue
CS 56233
44262 NANTES cedex 2
Tél. 02 49 10 41 32
ars-dt44-parcours@ars.sante.fr

Délégation territoriale de la Sarthe

19 boulevard Paixhans, bâtiment A (2^e étage)
CS 71914
72019 LE MANS
Tél. 02 44 81 30 00
ars-dt72-contact@ars.sante.fr

Délégation territoriale de Maine et Loire

26 ter, rue de Brissac, bâtiment N
49047 ANGERS cedex 01
Tél. 02 49 10 47 50
ars-dt49-contact@ars.sante.fr

Délégation territoriale de la Vendée

185 boulevard Maréchal Leclerc
85023 LA ROCHE SUR YON
Tél. 02 72 01 57 00
ars-dt85-contact@ars.sante.fr

Délégation territoriale de Mayenne

Cité administrative (3^e et 4^e étage)
60 rue MacDonald, BP 83015
53030 LAVAL cedex 9
Tél. 02 49 10 48 00
ars-dt53-contact@ars.sante.fr

**Si votre projet a une portée régionale
ou inter départemental**

**Département Prévention et Actions sur les
Déterminants de Santé (PADS)**

17 boulevard Gaston Doumergue, CS 56233
44262 NANTES cedex 2
Tél. 02 49 10 42 09 ou 43 09 ou 40 52
ars-pdl-dspe-pads-subv@ars.sante.fr

Agence Régionale de Santé Pays de la Loire

Direction de la Santé Publique et Environnementale
Département Prévention et Actions sur les Déterminants de Santé

17 boulevard Gaston Doumergue - CS 56233
44262 NANTES CEDEX 2

. 02 49 10 42 09 ou 43 09 ou 40 52

■ ars-pdl-dspe-pads-subv@ars.sante.fr

Retrouvez l'ARS Pays de la Loire

